

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès inscrits dans les derniers 24 heures.

MARIAGES.

Francis Jacob à Louise E. Sentille, Léon Barnett à Eleonore Goldsmith, Emile Peroyea à Catherine B. Lambert, Howard N. Cromwell à Elizabeth W. Moseley, Edward Smith à Lucretia Bailey, Jos N. Bruce à Margaret Thoro, Geo. L. Jones à Estelle M. Rode, Chas. Politz à Edna Larkins, John P. Rivard à Anna T. Lambour.

NAISSANCES.

Mmes Walter J. Gausman, une fille; Vito Di Girol, un garçon; Alexandre J. Tomasi, un garçon; L. Ingargiola, une fille; Hy. W. Vorhagen, un garçon.

DECES.

Mélie J. Morrison, 3 ans, 446 So. Poplar; Joseph Savores, 54 ans, 419 Saratoga; Frank Franzeller, 47 ans, Hôpital de Charité; Vve Louise Rivet, 65 ans, paroisse St-Bernard; Eliza Woods, 50 ans, Hôpital de Charité; Clara Jackson, 32 ans, Hôpital de Charité; Joséphine Landry, 24 ans, 1794 Julie; Lorena Hill, 27 ans, Hôpital de Charité; Arthur Breiver, 2 ans, Hôpital de Charité; Annie Patterson, 43 ans, 706 rue Nord Miro; Sadie Gosling, 2 ans, Asile de St-Vincent de Paul; Hy Doulan, 3 mois, Asile de St-Vincent de Paul; Antonia Simon, 31 ans, 1121 N. Villere; Louis Augustin, 45 ans, 286 Audubon; J. R. Buma, 39 ans, Hôpital de Charité; Chas. L. Springer, 45 ans, 734 Josephine; Vve Max Kelly, 82 ans, Asile des Petites Sœurs des Pauvres; Emma Farge, 45 ans, 967 Dauphine.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Edward Page vs Agnes Page, demande de divorce. Alderman Zino vs Bureau de Santé de la ville, mandamus. Chas. T. Kieplinger et Frank G. Brown vs W. P. O'Neal, réclamation de \$65. Schwimg Lumber & Shingle Co. vs Morgan's Lumber & Shingle Co., \$5,000, action en dommages de \$5,000. Successions ouvertes: Henry Gross, John Bell, Julia Kenner. Demande d'émancipation: Bertha M. Chrétien.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITE.

JUGE A. M. AVOOIN.

Comparutions: A. Dwyer, détournement; Leo Stoudine, actes de violence. Condamnations: James Johnson, violation de l'acte de 1906, \$20 d'amende ou 30 jours de prison; David Singer, violation de l'acte de 1906, \$10 d'amende ou 30 jours de prison; Walter Hall, larcin, 6 mois de prison. Acquitté: Henry A. Schroeder, meurtre.

Ventes inscrites au bureau d'adjudications.

Cyrl. Treadway à Philip Hunsinger Jr, 3 terrains, Rocheblave, Tonlé. Papiers et Franklin, \$1,350. D'Eric Horn à Assin à Emile F. Jastram, terrain, Avenue Louisiane Magnolia, Delachaise et Clara, \$3,100. Même à Mme Jos Landenwitsch, 2 terrains, White, Oak, Bell et Septième, \$1,500. Mme E. F. Mazerat à la Saxton Realty Co Ltd, Triangle, 3me dis-

trict, Route Gentilly, Nouvelle-Orléans et Pleasure \$50. Marcel Luminais à Edgar A. Luminais, portion, St-Louis, Scott, Banks et propriété de la Canal, 2 portions, Scott, Esplanade et Bayou, \$200. Louis F. Sicard et als à la Peoples Home Ass'n, 2 terrains, 6me district, Sonlat, Dufosse, Ferrier et Pryanée \$2400. L'acquéreur à Louis F. Sicard, même propriété, \$2400. Gentilly Terrace Co. à Mme René Grunewald, 2 terrains, Lafayette, De Montuzin, Selma et Monroe, \$800.

FAITS DIVERS.

Mort de M. Delgado y Arango.

A Covington, est mort hier, à la suite d'une maladie de courte durée, M. José Delgado y Arango, un des hommes les mieux connus de notre ville qui l'habitait depuis quarante-trois ans.

M. Delgado y Arango était Espagnol de naissance; et de sa race il avait toutes les qualités. C'était le gentilhomme parfait, possédant toutes les distinctions. Il avait été officier dans la marine espagnole; et quand il vint à Nouvelle-Orléans, notre ville et notre population le captivèrent et il se décida à demeurer parmi nous. M. Delgado y Arango, en 1913 épousa Mlle Corinne Goldthwaite, appartenant à une des nos familles les plus honorées.

Peu de temps après, il entra au service du magasin de livres de son beau-père en qualité de gérant, et eut la gestion pendant 40 ans. M. Delgado y Arango était le compatriote le plus compétent de la ville en livres de toutes langues, en ouvrages rares, il les connaissait tous et sa parole faisait autorité en matières de publications et de descien-

ASPHYXIE.

Herbert C. Kelly, un jeune homme de 19 ans, employé dans le bureau de la Southern Express Company, a été trouvé étendu sans vie sur son lit, hier matin, au domicile de ses parents 124 rue Sud Salcedo. Le Dr Yenni médecin de la famille appelé immédiatement a constaté que la mort était due à une asphyxie provoquée par le gaz d'éclairage. Un robinet à gaz laissé ouvert dans la chambre explique l'accident. Les membres de la famille déclarent que toute idée de suicide doit être écartée car une des fenêtres de la chambre du jeune homme était grande ouverte. On suppose que Kelly se sera endormi en lisant un livre et que le vent très fort la nuit dernière aura éteint la lumière du gaz.

Inventaire de succession.

L'inventaire de la succession de feu Lewis Johnson a été enregistré hier après midi à la Cour Civile de District. Le montant total de cette succession s'élève à la somme de \$52,769, dont \$22,800 d'actions; \$1,170 de billets hypothécaires et \$29,000 de propriétés foncières.

PAM-ALA.

C'est uniquement comme tout autre remède dont on se sert pour E. E. FRISONO ET LA FIEVRE. Mme F. J. McEvoy, de la New Orleans Health Dept. Le 15 Fév. 1909, j'ai offert pendant des années de Frisono et de Fievere. J'ai essayé un échantillon de "PAM-ALA" comme je souffrais de la Malaria. Après avoir pris quatre doses, la fièvre me quitta, et je me sentis comme une nouvelle femme. "Pam-ala" sera de la "VALERIA" une chose du passé. Ne contentez de quinze sous aucune boîte par les pharmaciens \$1.00 la bouteille.

ment requis, l'accompagnait. Henri Villedien avait été laissé étendu au travers du sentier. Le médecin constata que la mort remontait à douze heures environ, c'est-à-dire à la veille au soir, entre dix heures et minuit. On est d'autre part, que Villedien avait quitté Primerose vers dix heures, il n'y eut donc pas d'incertitude sur le moment de la soirée, où le meurtre avait été commis. L'individu qui avait effacé toute trace de pas, d'herbes foulées, de branchements brisés, sans alentours du corps. Il ne fallait pas la chercher un indice. Mais le pavillon attira tout de suite l'attention des gens de justice. La porte en était encore entrouverte. Le juge d'instruction, le procureur de la République, entrèrent, firent partout une minutieuse perquisition. Il semblait évident que ce pavillon, inhabité, où personne jamais ne venait — les dépositions recueillies aux Bois-Murés furent toutes unanimes sur ce point — avait joué un rôle dans ce drame. Il n'y eut rien de découvert, toutefois, qui pût préciser ce rôle. Cependant, le procureur de la République, avisant l'escalier poudreux qui conduisait à l'étage supérieur, monta, lentement. Vers la dixième marche, au tournant, il s'arrêta.

SCHROEDER EST ACQUITTE.

Henry Schroeder, le cafetier qui lundi dernier a tué John Mullen à coups de revolver, a comparu hier matin devant la Seconde Cour de Cité présidée par le juge Aucoin, et après l'audition de quelques témoins et sa propre déposition, a été acquitté. La salle d'audience était archi-comble et de nombreuses personnes qui n'avaient pu trouver accès à l'intérieur se tenaient à la porte du Tribunal et jusque dans la rue. Les amis de l'accusé étaient en nombre dans la salle et n'ont pas caché leur satisfaction en entendant la déclaration du juge. Schroeder était assis à la barre à côté de son avocat, le capitaine A. D. Henriques. L'état était représenté par le substitut de l'avocat de district M. John Cpton. La première déposition a été celle du sous-corneur Grotch qui a pratiqué l'autopsie du cadavre de Mullen. Grotch a déclaré que la victime avait été atteint de trois balles, dont une au creux de l'estomac avait entraîné la mort. Des brûlures de poudre relievées sur les vêtements et le corps de Mullen prouvaient que les coups de revolver avaient été tirés à bout portant. Constantin Economides, gérant du café de Schroeder, à l'angle des rues Iberville et Dauphine, a été ensuite appelé à la barre. Le témoin a déclaré que le soir du drame Schroeder et Mullen avaient pris quelques consommations dans le café en compagnie du Dr. Mulholland. Pendant qu'ils buvaient Mullen demanda à Schroeder de se retirer avec lui dans un petit cabinet particulier situé à côté de la buvette, en déclarant qu'il voulait lui parler. Les deux hommes se retirèrent et quelques minutes plus tard le témoin entendit cinq détonations se suivant de près. Craignant d'être atteint par une balle perdue Economides se cacha derrière une glacière. Nicholas Williams, le domestique du café appelé ensuite, a fait une déposition identique à la précédente, en déclarant qu'il avait vu Schroeder et Mullen triquer ensemble à la barre. Le capitaine de police Louis Rawlings a donné quelques détails sur l'enquête ouverte par la police immédiatement après le meurtre et la position dans laquelle se trouvait le cadavre de Mullen lorsqu'il a été relevé pour être emporté à la Morgue. La principale déposition a été celle d'une servante, Louise Shexnayder, employée au domicile de la famille, Schroeder. La jeune fille a relaté quelques incidents qui prouvent que l'accord ne régnaît pas entre le ménage. Lundi après-midi, quelques heures avant le drame, une scène d'une certaine violence éclata entre les deux époux. Après le départ de Schroeder sa femme au moyen du téléphone se mit en communication avec Mullen à qui elle raconta ce qui venait de se passer. Après une suspension d'audience de dix minutes l'interrogatoire des témoins a été terminé. Le chef des détectives Reynolds appelé à déposer, a déclaré qu'il s'était immédiatement rendu au café de la rue Dauphine en apprenant qu'un meurtre venait d'y être commis. Le corps de Mullen gisait dans un petit corridor, la tête tournée vers la rue Iberville. Reynolds procéda à l'arrestation de Schroeder, lequel n'opposa aucune résistance et reconnut ce qu'il était bien lui qui avait tiré sur Mullen. Le témoin constata qu'une des manches du paletot de Schroeder était déchirée comme s'il y avait eu une lutte entre sa victime et lui. Le Dr Mulholland, interrogé ensuite, a déclaré qu'il se trouvait lundi soir vers huit heures, sur le trottoir en face du café de Schroeder, lorsqu'il vit arriver le cafetier en compagnie de Mullen. Les deux hommes s'arrêtèrent à prendre une consommation qu'il accepta. Ils entrèrent dans le café et venaient de triquer lorsque Mullen déclara à Schroeder qu'il voulait lui parler en particulier. Les deux hommes se retirèrent alors dans un petit cabinet attenant au café. Le témoin a ajouté que Schroeder et Mullen paraissaient tous deux en proie à une vive excitation. Quelques secondes plus tard, cinq coups de revolver retentissaient. M. Cahill, le premier témoin accouru sur les lieux après le drame a déclaré qu'un grand désordre ré-

gnait dans le cabinet. La table et les chaises étaient renversées et il paraissait y avoir eu une lutte. La déposition des témoins terminée, Schroeder a été ensuite appelé à la barre pour donner sa propre version de l'affaire. L'après-midi du drame il avait eu une querelle avec sa femme et déterminé à quitter le domicile conjugal il avait placé quelques vêtements dans une malle qu'il avait transporté dans son café de la rue Dauphine. Il se rendit ensuite à son autre café de la rue St-Charles où il trouva Mullen debout, appuyé à la barre. Mullen l'invita à prendre une consommation. Les deux hommes échangeant quelques paroles puis Schroeder annonça qu'il devait retourner à son établissement de la rue Dauphine. Mullen résolut de l'accompagner. En arrivant ils rencontrèrent devant la porte de l'établissement le Dr Mulholland qui les invitèrent à prendre une consommation. Comme ils reposaient leurs verres sur la barre Mullen se tourna vers Schroeder et lui dit qu'il voulait lui parler. Schroeder fit allumer les lampes dans un petit cabinet attenant à la buvette puis y pénétra suivi de Mullen auquel il dit de prendre un siège. Pour toute réponse Mullen lui dit à brûle pourpoint d'une voix que la colère faisait trembler: "Qu'avez-vous fait cet après midi à votre demeure, vous fils de..." Schroeder surpris par cette question lui répondit: "Est-ce que les choses qui se passent chez moi vous regardent?" Cette réponse a ajouté que Mullen s'était alors écrié sur lui et l'avait saisi par ses vêtements en faisant un geste de menace. Schroeder réussit à se dégager par une brusque secousse et considérant que sa vie était en danger sortit un revolver de sa poche et fit feu. Cette déposition a été accueillie par des applaudissements et des marques d'approbation de l'assistance. Schroeder a été immédiatement libéré et a quitté le tribunal entouré de ses nombreux amis qui le félicitaient.

Amite, Lne, 24 juin—Will Varnado et Tom Behan, deux forçats détenus provisoirement dans la prison de paroisse à Amite en attendant leur transfert au pénitencier de Baton-Rouge, se sont évadés ce matin, entre 3 et 4 heures, en sciant les barreaux de leur cellule. L'évasion a été constatée vers six heures du matin par le geôlier qui faisait sa ronde. L'alarme fut donnée, mais les recherches entreprises n'ont abouti qu'à amener jusqu'ici aucun résultat. On a tout lieu de croire que les évadés ont reçu une aide de l'extérieur sans laquelle il est peu probable qu'ils eussent pu mener à bonne fin leur projet. Le sheriff Saal en apprenant cette double évasion a immédiatement télégraphié le signalment des fugitifs aux autorités des paroisses environnantes, et a en outre offert une récompense de 500 dollars pour l'arrestation de Varnado et de 50 dollars pour celle de Behan.

EVASION A AMITE.

Plusieurs nouvelles plaintes en escroquerie ont été portées contre Frank Davies, le négociant accusé d'avoir détourné une somme de 15,000 dollars des fonds du Grand Consistoire de la Rite Ecossaise. Davies aurait, parait-il, contrefait des signatures sur des connaissements de la compagnie de chemin de fer Louisville et Nashville et aurait réussi par ce moyen à s'approprier illégalement une somme de 7,000 dollars. A la suite de ces nouvelles plaintes la caution de Davies qui jusqu'ici était de 15,000 dollars a été portée à \$21,000. Ces faux connaissements portaient la date du 31 mars 1910.

PARC DE VILLE.

Des nominations pour brevets, restaurant, rafraichissement et autres privilèges pour la Fête Complémentaire du Parc de Ville, le 4 Juillet, seront reçues par A. Claudet, Jr., 440 rue de Caen jusqu'à midi, le 27 juin 1910. On se fera inscrire le droit de refuser toute soumission. P. M. SCHNEIDAU, Président du Comité. 24 juin—31

NOUVELLES PLAINTES PORTÉES CONTRE DAVIES.

William B. Lehon, le veilleur de nuit de la compagnie de chemin de fer Illinois Central, qui était accusé d'avoir attaqué et dévalisé deux négres a été honorairement acquitté vendredi après-midi par le juge Fisher de la première cour criminelle de cité. Les deux noirs, appelés à la barre, ont fait une déposition si embarrassée que l'avocat de district qui dirigeait la poursuite a demandé lui-même au juge de rendre une ordonnance de non lieu, ce qui a été fait immédiatement. Lehon a admis qu'il avait arrêté les deux négres dont les allures lui paraissaient suspectes et qu'ils les avaient interrogés, mais qu'à cela s'était borné son intervention.

Bois Murés; le parc redevenit désert. Elle se hasarda à sortir dans le carrefour des sentiers. La porte du pavillon était refermée, mais non à clef. Elle ouvrit et entra. Là, d'un coup d'œil rapide, on passait je ne sais quel affolement, elle embrassa l'ensemble du petit salon, les meubles, les moldres recouverts... puis, ne voyant pas sans doute ce qu'elle était venue chercher, elle dérangea, fureta, souleva... Lorsqu'elle reprit en chance le chemin des Bois-Murés, sans plus se dérober, cette fois, et par l'avenue, elle était plus pâle que jamais, et des paroles basses s'échappaient de ses lèvres. —Je suis perdue, je suis perdue... Elle rentra chez elle, s'enferma dans sa chambre. Elle n'en sortit plus. Quand Villedien fut transporté au cimetière, Henriette eut une nouvelle faiblesse. Il lui fut impossible de suivre le cortège. Tout le monde la plaignait. Et une femme la plaignait, plus haut que toutes les autres: c'était Marie Jérôme... On ne la vit guère descendre de chez elle pendant les deux jours suivants. Puis, toujours pâle, plus calme pourtant, elle reparut, reprit ses habitudes régulières, mais lorsqu'on fit la remarque que sa première sortie, un soir, très tard, avait été pour jeter une lettre à la poste. Ce fut encore Marie Jérôme qui fit

ceste remarque. Elle se trouvait par hasard au village, à la même heure. Du reste, cela n'avait aucune importance et Marie n'y prit pas autrement garde. Le surlendemain, pendant les visites de condoléances, un jeune homme se présenta. Il était assés de deviner un militaire, sous son costume civil. C'était Renaud Raigues, le lieutenant d'artillerie qui avait, quelques mois auparavant, demandé la main de la belle Henriette. A continuer.

Édition Hebdomadaire de "Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les nouvelles, littéraires, politiques et autres, — qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

LES MEILLEURS PIANOS Vendus sur Paiements Faciles au Mois ou à la Semaine. Votre vieux piano pris en échange. GRUNEWALD MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE. 735 RUE DU CANAL.

Remmey est condamné à quatorze ans de travaux forcés.

Edward Remmey, l'individu reconnu coupable par un jury de la cour criminelle d'avoir attaqué le bijoutier John F. Williams, dans son magasin 1056 rue Dr. ades, a été condamné hier à quatorze ans de travaux forcés au pénitencier de l'Etat par le juge Baker. Avant le prononcé de la sentence Remmey a imploré la clémence du juge en déclarant qu'il était malheureusement adonné à l'usage de la morphine et de l'opium et qu'il ne se rendait pas parfaitement compte de ses actes. Il a ajouté qu'il avait frappé le bijoutier dans un moment de colère parce que celui-ci lui demandait un prix trop élevé pour la réparation d'une montre, mais qu'il n'avait jamais eu l'intention de le dévaliser. Le juge n'a pas pris en considération cet appel et en prononçant la sentence a dit: "Vous avez été jugé impartiallement et le jury vous a reconnu coupable d'une attaque sur la personne de M. Williams. Vous avez frappé un vieillard avec une extrême violence et il est même surprenant que vous ne l'ayez pas tué sur le coup. Laissez-vous faire, vous auriez alors à répondre devant cette cour à une accusation beaucoup plus grave. Je vous condamne à quatorze ans de travaux forcés au pénitencier de l'Etat". Remmey, en entendant cette sentence, a paru accablé et ce n'est qu'avec l'aide de deux députés sénateurs qui le soutenaient qu'il a pu quitter la salle d'audience.

Lehon est acquitté.

William B. Lehon, le veilleur de nuit de la compagnie de chemin de fer Illinois Central, qui était accusé d'avoir attaqué et dévalisé deux négres a été honorairement acquitté vendredi après-midi par le juge Fisher de la première cour criminelle de cité. Les deux noirs, appelés à la barre, ont fait une déposition si embarrassée que l'avocat de district qui dirigeait la poursuite a demandé lui-même au juge de rendre une ordonnance de non lieu, ce qui a été fait immédiatement. Lehon a admis qu'il avait arrêté les deux négres dont les allures lui paraissaient suspectes et qu'ils les avaient interrogés, mais qu'à cela s'était borné son intervention.

LEHON EST ACQUITTÉ.

Plusieurs nouvelles plaintes en escroquerie ont été portées contre Frank Davies, le négociant accusé d'avoir détourné une somme de 15,000 dollars des fonds du Grand Consistoire de la Rite Ecossaise. Davies aurait, parait-il, contrefait des signatures sur des connaissements de la compagnie de chemin de fer Louisville et Nashville et aurait réussi par ce moyen à s'approprier illégalement une somme de 7,000 dollars. A la suite de ces nouvelles plaintes la caution de Davies qui jusqu'ici était de 15,000 dollars a été portée à \$21,000. Ces faux connaissements portaient la date du 31 mars 1910.

PARC DE VILLE.

Des nominations pour brevets, restaurant, rafraichissement et autres privilèges pour la Fête Complémentaire du Parc de Ville, le 4 Juillet, seront reçues par A. Claudet, Jr., 440 rue de Caen jusqu'à midi, le 27 juin 1910. On se fera inscrire le droit de refuser toute soumission. P. M. SCHNEIDAU, Président du Comité. 24 juin—31

NOUVELLES PLAINTES PORTÉES CONTRE DAVIES.

William B. Lehon, le veilleur de nuit de la compagnie de chemin de fer Illinois Central, qui était accusé d'avoir attaqué et dévalisé deux négres a été honorairement acquitté vendredi après-midi par le juge Fisher de la première cour criminelle de cité. Les deux noirs, appelés à la barre, ont fait une déposition si embarrassée que l'avocat de district qui dirigeait la poursuite a demandé lui-même au juge de rendre une ordonnance de non lieu, ce qui a été fait immédiatement. Lehon a admis qu'il avait arrêté les deux négres dont les allures lui paraissaient suspectes et qu'ils les avaient interrogés, mais qu'à cela s'était borné son intervention.

LES MEILLEURS PIANOS Vendus sur Paiements Faciles au Mois ou à la Semaine. Votre vieux piano pris en échange. GRUNEWALD MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE. 735 RUE DU CANAL.

DECES.

DELGADO Y ARANGO—Décédé vendredi, 24 juin, à 140 heures p. m. Agé de 65 ans, JOSE DELGADO Y ARANGO, époux de Corina Goldthwaite, natif de Seville, Espagne, et résident de cette ville depuis plus de 40 ans. Les parents, amis et connaissances de la famille qui les ont tiers et membres de la Société Espagnole, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, 25 juin à 4 heures p. m. Le convoi partira de sa dernière résidence No 1418 rue Governor Nicholls, entre Maria et Villere. Les journaux de Seville et de Madrid, Espagne, de Paris, France, et de New York, N. Y., ont pris de reproduire cet avis. Enterrement au Cimetière St-Louis No 2, rue Calabrese.

MÊME FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré, pour le repos de l'âme de feu M. A. ANGLADRE, lundi matin, le 27 juin, à 7 heures et demie à l'église de St-Augustin. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister. De la part de ses sœurs et de ses neveux, 25 juin—25 26

JAMES BONNOT, Successeur de JOHN BONNOT.

Entrepreneur de pompes funèbres No 628 RUE STE-ANNE SALONS FUNEBRES. Téléphone No 1042.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs. 1108-1112 Rue Rd Remparts PHONE REMLOCK 408

EMILE LABAT

Dircteur de Pompes Funèbres et Embaumeur, No 1368 AVENUE NORD REMPARTS

AMUSEMENTS

WEST END TOURNÉES NOIRES ORCHESTRE MILITAIRE DE TOUSS VAUDEVILLE PORTRAITS MOUVANTS ADMISSION GRATUITS

HOTEL ET RESTAURANT DU WEST END T. IRANUBINA Prop. Ouvert toute l'Année. Tous les Mets Délicats de la Saison bien Cuites et Soigneusement Servies. Prix RAISONNABLES.

Low Rose's Winter Garden Baronne, près Poydras. Originateurs de "Pop Vaudeville".

100-SHUBERT Spécialité Continente de 12.30 à 10.30 p. m. Chaque Jour. Grand Divertissement de Tableaux

O. T. CRAWFORD. Changement de Tableaux les Dimanches Jour. Chaque Représentation dure Plus d'une heure.

LAC PONCHARTRAIN ET RIVIERE TOUREUNTA.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville. Steamer NEW CAMELIA

Excursions \$1.00 Aller et Retour \$1.00 Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pine Island Park, dimanche et mercredi à l'arrivée du train de 7.45 A. M. et à l'arrivée du train de 7.45 A. M. et à l'arrivée du train de 7.45 A. M.

Mandeville, Madisonville et Houltonville. STR. LOUIS DOLIVE. Tous les Jours Excepté les Mercredis et les Dimanches.

Vapeurs. LIGNE FRANÇAISE, COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE. Ligne directe au Havre, Paris (France)

LA SAVOIE, 30 juillet. LA PROVENCE, 7 juillet. LA BRETAGNE, 14 juillet. LA NORMANDE, 21 juillet. LA SAOIE, 28 juillet. LA TOURAINE, 4 août.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE S. S. VIRGINIE, 25 juillet. S. S. LOUISIANE, 25 juillet.

Escalé à la Havane, Cuba et Coruna, Espagne. Passage de Première Classe \$50.00 Passage d'Entrepont \$31.00

FRANK J. OFFILA, Agent général du Sud No 808 rue Commerce, Bâtiment Euzene 1er étage—1er